

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – séance ordinaire du 10 juillet 2012 2012 à 20 heures 30**

**Le Conseil Municipal, s'est réuni en date du 10 juillet 2012 à 20 heures 30  
sous la présidence de Roland MICHEL, Maire**

Conseillers élus : 15                      Conseillers en fonction : 15              Conseillers présents : 13

**Présents** : MICHEL Roland, ESSLINGER Bernard, BIRLE Hubert, CHRIST Denis, CASSELMAN Laurent, WACK Andrée, GRASS Thierry, WURM Sébastien, KOERIN Benoît, ZILLOTTO Christine, BURGSTAHLER Paul, ANDRE Christophe et SINS Benoît

**Absents excusés** : Denis KISTER qui donne procuration à Hubert BIRLE et Denis RUIZ qui donne procuration à Bernard ESSLINGER

Le compte rendu de la séance du 23 mai 2012 est approuvé et accepté, à l'unanimité.

### **1) Modification et extension des compétences de la Communauté de Communes du Kochersberg**

Le Maire informe les membres du Conseil que dans l'optique de la fusion de la Communauté de Communes du Kochersberg avec celle de l'Ackerland, il convient dans un premier temps d'harmoniser les compétences des deux EPCI.

Dans ce cadre, les communes membres de chacune des deux communautés de communes sont amenées à se prononcer quant aux modifications de compétences envisagées.

Le Maire présente donc un projet de modification et d'extension des compétences de la Communauté de Communes du Kochersberg, projet qui correspond en tous points au projet de futurs statuts de la communauté de communes fusionnée.

Il explique que la plupart des compétences déjà exercées sont maintenues, mais que pour certaines d'entre elles, la formulation dans les statuts a été quelque peu modifiée afin qu'elle soit plus précise.

Il est en outre proposé d'ajouter les compétences suivantes :

- Développement d'une politique de soutien à l'économie locale par la création de structures d'aide aux entreprises (centre de télétravail, Pépinières d'entreprises, etc.),
- Soutien aux initiatives destinées à promouvoir les économies d'énergies et les énergies renouvelables pour des projets d'intérêt communautaire ;
- Equipements sportifs : salles sportives à vocation régionale ;
- Equipements culturels : Maison intercommunale des Associations et du Folklore à Rumersheim ;
- Soutien au mode de garde des enfants à domicile (AMATS) par la création et le développement d'un Relais Assistants Maternels ;
- Politique intercommunale en faveur de la jeunesse ;
- Création et développement de structures concourant au développement touristique du territoire ;
- Aide sous forme de fonds de concours à la création des itinéraires cyclables prévus dans le schéma intercommunal ;
- Promotion de l'art contemporain et participation au développement de la Route des arts ;
- Coopération avec d'autres collectivités ;
- Schéma d'aménagement numérique ;
- Mission de conseil et d'ingénierie auprès des communes membres

Ce transfert de compétences entrainera de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et

des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales..

Au terme de cette présentation, les membres du Conseil débattent de ce projet de modification des statuts en vue d'une fusion de la Communauté de Communes du Kochersberg avec la Communauté de Communes Ackerland.

Après délibération, le Conseil municipal, à 14 voix POUR et 1 abstention

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu le Schéma départemental de coopération intercommunal arrêté en date du 16 décembre 2011,

Vu les articles L.5211-17, L.5211-25-1 et L.5211-41-3 du Code général des Collectivités Territoriales,

**Approuve** la modification et l'extension des statuts de la Communauté de Communes du Kochersberg selon les termes énoncés ci-dessus, avec une prise d'effet au 31 décembre 2012,

**Approuve** le projet de statuts joint en annexe pour la future communauté de communes fusionnée.

## 2) **Réduction des compétences de la Communauté de Communes du Kochersberg**

Le Maire informe les membres du Conseil que dans l'optique de la fusion de la Communauté de Communes du Kochersberg avec celle de l'Ackerland, il convient dans un premier temps d'harmoniser les compétences des deux EPCI.

Dans ce cadre, les communes membres de chacune des deux communautés de communes sont amenées à se prononcer quant aux modifications de compétences envisagées.

Le Maire présente donc un projet de modification des compétences de la Communauté de Communes du Kochersberg, projet qui correspond en tous points au projet de futurs statuts de la communauté de communes fusionnée.

Il explique que la plupart des compétences déjà exercées seront maintenues, mais qu'il est néanmoins proposé de retirer des statuts les compétences suivantes qui sont devenues obsolètes ou qui deviendront caduques suite à la fusion :

- « Elaboration et mise en œuvre d'une charte intercommunale de développement » → compétence devenue obsolète ;
- « Participation aux plates-formes économiques départementales existantes ou à venir (Brumath – Mommenheim, etc.) » → compétence devenue obsolète ;
- « Des conventions spécifiques sont mises en place entre la Communauté de Communes et les communes de Furdenheim, Hurtigheim et Quatzenheim afin d'établir la participation financière de ces communes aux diverses prestations dont bénéficient les enfants de ces Communes dans le cadre des collèges, gymnases et restauration scolaire. »  
→ cette compétence deviendra caduque avec la fusion ;
- « Une convention spécifique est mise en place avec la Communauté de Communes Ackerland afin d'autoriser les habitants de la Commune de Quatzenheim à bénéficier des services de la déchetterie de Dossenheim-Kochersberg et d'établir la participation financière qui en découle »  
→ cette compétence deviendra caduque avec la fusion.

Considérant qu'il s'agit de compétences qui deviendront caduques avec la fusion ou sont déjà obsolètes, et que par conséquent elles ne retournent pas dans le giron des communes membres, le retrait de ces compétences n'entre pas dans le champ d'application de l'article L.5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au terme de cette présentation, les membres du Conseil débattent de ce projet de réduction des statuts en vue d'une fusion de la Communauté de Communes du Kochersberg avec la Communauté de Communes Ackerland.

Après délibération, le Conseil municipal, à 14 voix POUR et une abstention,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu le Schéma départemental de coopération intercommunal arrêté en date du 16 décembre 2011,

Vu les articles L.5211-17, L.5211-25-1 et L.5211-41-3 du Code général des Collectivités Territoriales,

**Approuve** la réduction des compétences de la Communauté de Communes du Kochersberg selon les termes énoncés ci-dessus et du document joint en annexe, avec une prise d'effet au 31 décembre 2012.

3) **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT HORIZON VILLAGES : LOGITHEQUE formule ON-LINE**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat Horizon Villages et Logithèque pour 3 ans avec le prestataire informatique JVS MAIRISTEM.

Il s'agit de la nouvelle version on-line. Ce contrat comprend toute la gamme des logiciels utilisés par une mairie (comptabilité, inventaire, population, recensement, salaires, élections, état civil, cimetière,.....), les liaisons internet, les cessions de licences, les mises à niveau correctives, la maintenance, l'assistance à l'utilisation en continu, la formation, le déplacement du formateur,... **Le forfait annuel** s'élève à 2 674 € HT

4) **NOM DE RUE**

Le conseil municipal, après discussion, décide de nommer la portion de rue qui commence après le n° 8 rue des Vignes et qui rejoint l'espace de loisirs où se trouve l'étang :

**RUE DE L'ETANG**

Décision adoptée à l'unanimité

5) **DROIT DE PREEMPTION**

La Commune de Wiwersheim renonce à son droit de préemption dans les transactions suivantes :

1) Vente de la propriété située à Wiwersheim, 4 rue de la Souffel

**Référence cadastrale : Section 21 n° 269/6 666 m<sup>2</sup>**

2) Vente des propriétés situées à Wiwersheim, 2 rue des Prés

**Référence cadastrale : Section 21 n° 116/68 de 7,01 ares section 21 n°151/74 de 2,10 ares**

Décisions adoptées à l'unanimité

6) **RAPPORT ANNUEL 2011 DU SDEA : SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du **SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BAS-RHIN** sur le Périmètre du Kochersberg

7) **RAPPORT ANNUEL 2011 DU SDEA : SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement du **SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BAS-RHIN** sur le Périmètre de la Haute Souffel

8) **VERSEMENT DE SUBVENTION**

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la subvention versée par ENEREST Gaz de Strasbourg, relative aux économies d'énergie, et qui s'élève à 2 260 €

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 15